

Le Geneviévois



...un village, une rivière, un parc!

Volume 17 no 1

Janvier 2022



Production : Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Information : Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : sylviebaril@stegenevieve.ca

Prochaine parution : 24 février
DATE DE TOMBÉE : 18 FÉVRIER



Christian Gendron
Maire

Message de la direction générale



François Hénault
Directeur général

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Pour cette édition, nous allons prendre une pause sur les communications visant les infrastructures, nous en avons suffisamment parlé dans les dernières éditions, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas de dossier sur la table.

La suite de ce message sera entièrement dédiée aux loisirs. Tout d'abord dans les prochaines semaines vous recevrez le plan d'action de la Politique Famille et Aînés. Ce cahier est le résultat de quatre (4) ans de réunions et d'un sondage à la population réalisé en 2019.

Tel que présenté sur Facebook, dernièrement nous avons aménagé deux pistes de glissade sur le terrain de Mme Lise Baribeau au 217 de la Petite-Pointe. Nous avons vu apparaître un petit village de cabane à pêche sur la rivière agrémenté d'une patinoire en amont du pont Narcisse-Massicotte alors qu'à l'aval on retrouve la piste de motoneige et le circuit de course sur glace qui accueillera le Challenge ovale Ste-Geneviève le 26 février prochain si les consignes du moment le permettent.

Le 12 février se tiendra une formule allégée du porto-choco. En fait, on conserve le volet randonnée aux flambeaux. Cependant, consignes sanitaires obligent, nous retirons les étapes encourageant les regroupements (feu, bar, chansonnier). Si vous n'êtes toujours pas rassasié, on vous rappelle que le Parc de la rivière Batiscan propose une foule de sentiers de randonnée en forêt et sentiers de fat bike le tout gratuitement pour les citoyens. Nous avons aussi relancé la pratique du VTT en acceptant la circulation sur certaines routes et en établissant un partenariat avec Adeptes Quad Portneuf permettant de rejoindre entre autres St-Prosper, St-Stanislas et Ste-Anne-de-la-Pérade.

La plupart des activités précédentes sont le fruit de différents comités bénévoles et nous les remercions : comité de pêche, comité de course, comité des loisirs. Vous avez des idées, contactez notre coordonnatrice en loisir Léonie Désilets loisirs.stegenevieve@gmail.com

Vous aimeriez louer une cabane à pêche Info Marco Jacob 418-325-5104 ou Gilles Mathon 418-362-2259



PROFITEZ DE L'HIVER!

BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous
seulement

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

Coordonnées

30, rue St-Charles

Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Téléphone : 418-362-2078

Web : www.stegenevieve.ca

Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève
de Batiscan

Membres du Conseil

Christian Gendron, maire :	418-362-3143
Marie-Claude Samuel :	418-362-2223
Daniel Bérubé :	514-966-7859
Yanick Godon :	418-362-2963
Benoit Magny :	819-244-7462
Hugo Massicotte :	819-701-7920
Roger Marceau :	418-362-0286

Maire suppléant

Marie-Claude Samuel : janvier - février

Services municipaux

Bureau municipal :	418-362-2078
Bibliothèque :	819-840-0476
Chef pompier :	418-362-2863
	819-691-5560
Adjoint-chef pompier :	418-362-1321
Urbanisme :	418-362-2078
	Poste 2257



Léanne Bellemare	819-690-6293
Lou Berthiaume	819-690-6293
Gabryel Bertrand	819-269-2912
Maïka Dubois	819-979-4633
Mathyce Gauthier	819-362-2687
Nathanaël Le Marois	418-362-3259



Séance extraordinaire du 13 janvier

- Concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt de 2 174 000\$.
- Adjudication du financement à Banque Laurentienne.
- Acceptation des modalités 2021-2024 à la voirie locale.

Séance ordinaire du 17 janvier

- Approbation des comptes du mois de décembre au montant de 417 192.22\$.
- Adoption du projet de règlement #449 relatif au code d'éthique des élus.
- Adoption du projet de règlement #451 relatif à l'instauration d'une compensation pour services municipaux et permis séjour pour les roulettes.
- Adoption du projet de règlement #452 relatif à la taxation 2022.
- Adoption du projet de règlement #453 relatif à la tarification spéciale pour services incendie.
- Mandater le maire à signer le protocole du programme FARR dans le cadre du projet Agora.
- Mandater le maire et/ou le DG à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique dans le cadre de stabilisation de talus.
- Mandat au DG pour appel d'offre de services professionnels pour le projet de l'Agora.
- Formation du comité consultatif d'urbanisme.
- Adoption du rapport de la commission d'étude pour la demande de permis de construction d'un élevage porcin.
- Appui à l'entreprise d'économie sociale à domicile.
- Approbation du projet de construction pour le 14 rue du Ruisseau tel que présenté.

- Approbation du projet de construction pour le 12 rue Jean-Germain tel que présenté.
- Avis de motion pour l'adoption des règlements numéros 449, 451, 452 et 453.
- Dépôt de la liste des contrats municipaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



Avis aux entreprises

Vous avez une entreprise ou vous offrez des services sur le territoire de la municipalité, nous vous proposons de vous annoncer gratuitement, dans un format carte d'affaires, dans le journal le Geneviévois.



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien.

PORTEZ DES VÊTEMENTS VOYANTS OU MUNIS DE BANDES RÉFLÉCHISSANTES.

Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

**PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Lundi le 7 février à 20 h 00
Huis clos**

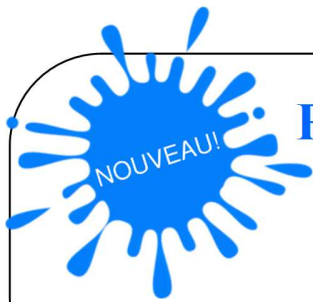


Tempête d'idées!

Donnez-nous vos suggestions pour nommer le nouveau parc de jeux pour enfants de la rue du Ruisseau. Toutes les idées sont les bienvenues.

téléphonez au 418 362-2078 ou écrivez à loisirs.stegenevieve@gmail.com

En partenariat avec
 Desjardins



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU


NOUVEAU MODE DE TRANSMISSION







À COMPTER DE CETTE ANNÉE, IL SERA DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE LECTURE DE COMPTEUR D'EAU.

UN MÉMO D'EXPLICATION SERA INSÉRÉ DANS L'ENVELOPPE DE VOTRE COMPTE DE TAXES 2022.

ENTREPÔTS Sainte-Geneviève



RÉSERVEZ VOTRE ESPACE!

-  Sécuritaire
-  Près des services
-  Spacieux
-  Intérieur/extérieur

50, chemin Rivière-à-Veillet, Sainte-Geneviève-de-Batiscan
info@entrepots-sg.com • 819 244-0126 | 819 383-4239 • www.entrepots-sg.com

À LOUER

MAISON DE VILLE CONTEMPORAINE

- AIR CLIMATISÉ
- GARAGE EN FACADE 12'X22'
- GRANDE TERRASSE INTIME 10'X21'
- DOSSERET EN CÉRAMIQUE CUISINE ET SALLE DE BAIN
- DOUCHE CÉRAMIQUE VITRÉE

Information
819-386-2356





AVIS PUBLIC

Adoption du projet de règlement no 449-17-01-22
relatif au code d'éthique et de déontologie
des élus municipaux

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par visioconférence tenue le dix-sept janvier deux mil vingt-deux, le projet de règlement no 449-17-01-22 a été présenté.

Règlement numéro 449-17-01-22 remplaçant le règlement 409-07-05-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Que l'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi** le sept février deux mil vingt-deux à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 18 janvier 2022.

François Hénault
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

Adoption du projet de règlement no 452-17-01-22
Fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice
2022 et les conditions de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par visioconférence tenue le dix-sept janvier deux mil vingt-deux, un projet de règlement « Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice 2022 et les conditions de leur perception » a été présenté.

Que l'adoption du règlement «Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice 2022 et les conditions de leur perception» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi le 7 février 2022 à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 18 janvier 2022.

François Hénault
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

Adoption du projet de règlement no 453-17-01-22
relatif à la tarification spéciale relative aux services incendie

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par visioconférence tenue le dix-sept janvier deux mil vingt-deux, le projet de règlement no 453-17-01-22 a été présenté.

Que ce règlement a pour but d'instaurer une tarification spéciale relative aux services incendie.

Que l'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi** le sept février deux mil vingt-deux à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 18 janvier 2022.

François Hénault,
Directeur général et secrétaire-trésorier



NOUVEAUTÉ!

Nous avons une entente avec Madame Lise Baribeau, propriétaire du terrain en face du 200, rue de la Petite-Pointe.
Vous pouvez dès maintenant aller y glisser.

Aire de glissade Règlements généraux



- ❄️ Soyez avisé que la pratique de cette activité comporte des risques.
- ❄️ Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site, ainsi que d'y consommer de l'alcool ou des drogues.
- ❄️ Le site est interdit aux enfants de **moins de 6 ans** non accompagnés d'un adulte.
- ❄️ Le port du casque est fortement recommandé pour les enfants de **moins de 6 ans**.
- ❄️ La supervision des parents est fortement recommandée pour les enfants de **moins de 10 ans**.
- ❄️ Il est préférable de pratiquer cette activité en présence d'une autre personne.
- ❄️ Il est interdit d'utiliser le site en dehors des heures suivantes : 9 h à 16 h.
- ❄️ Toute personne qui ne respectera pas les règlements mentionnés ci-dessus pourra être expulsée du site.

Code de conduite des glisseurs

- ❄️ Maximum deux personnes à la fois dans la zone de glisse.
- ❄️ Respecter les autres usagers.
- ❄️ Interdiction de glisser debout, sur le ventre ou le dos.
- ❄️ En arrivant au bas de la pente, quitter le plus rapidement possible la zone de glisse. Il est interdit de remonter par la zone de glisse.



Pour signaler une anomalie ou autres : 418 362-2078

**La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
n'est pas responsable des accidents,
ni du matériel perdu, volé ou endommagé.**

Sainte-Geneviève-de-Batiscan





Sainte-Geneviève-de-Batiscan



Activités à venir

Inauguration de l'aire de glissade! 29 ou 30 janvier 2022

La population est invitée à venir glisser en famille de 13 h à 16 h.

Pour l'événement, les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

Sur place :

Prêt de luges, traineaux et trottinettes des neiges.

Prêt de raquettes à neige.

Stand à chocolat chaud.

Bénévoles en ski-doo pour remonter la pente rapidement!



La date de l'événement sera confirmé sur Facebook durant la semaine, dépendamment des conditions météorologiques annoncées.

Marche aux flambeaux 12 février 2022

Cette année, nous adaptons le Porto-Choco habituel pour qu'il soit possible de le tenir tout en respectant les règles.

Un sentier sera tracé et illuminé de flambeaux à partir de 18 h. Départ dans le stationnement de l'église. Dirigez-vous vers la rue de la Petite-Pointe, vous aller croiser le sentier qui commence vers la droite.

La lune sera aussi au rendez-vous pour vous éclairer!





Renouvellement des cartes de membres

Nous avons commencé le renouvellement des cartes de membres effectué par les membres du Conseil d'administration. Pour vos renouvellements, un appel sera fait à chacun de vous, et ce, à tous les mois, pour vous indiquer que votre renouvellement est arrivé à échéance. Voici la façon de procéder : On passera par votre résidence, vous nous remettez le montant de 25\$ dans une enveloppe et nous vous remettons à ce moment là une enveloppe avec le reçu de votre renouvellement. Si vous êtes à l'aise avec le virement Interac, ce sera une possibilité également, à ce moment nous vous donnerons les informations à suivre pour effectuer le virement. Vous recevrez votre carte par la poste dans les semaines à venir.

ANNIVERSAIRES

Des membres ont souligné leur anniversaire en **Janvier** :

Pierre St-Arnaud, Denis Langlois, Raymonde Genest, Paul Carpentier, Yves Lahaie, Jean-Louis Massicotte, Rose-Amande Mathon, Thérèse Dessureault, Lucien Lamothe et Diane Bergeron.



BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !

ACTIVITÉS

Malheureusement avec le nouveau variant Omicron, nous sommes dans l'obligation de suspendre à nouveau nos activités du mardi ainsi que le bingo et les repas que l'on voulait planifier pour débiter la nouvelle année. Dès qu'il y aura du changement nous vous aviserons. Vous comprendrez que l'organisation de nos activités devient de plus en plus complexe.

ADRESSE COURRIEL

Si vous avez une adresse courriel et que vous désirez recevoir des informations, n'hésitez pas à écrire au : adstegen@hotmail.com et nous laisser votre adresse électronique. Nous nous ferons un plaisir de vous transmettre l'information concernant tous changements. Si vous avez des commentaires ou des choix d'activités vous pouvez nous l'indiquer à l'aide de cette adresse.

Bienvenue aux nouveaux membres :

France Trudel, Diane Villeneuve, Alain Saad et Guylaine Richard

Au plaisir de se rencontrer à nouveau.

Normande Cossette, présidente
418-362-2007





1833

Grandes dates de notre histoire

pour les vieilles souches comme pour les jeunes pousses

Faire raconter un village • Faire danser un village • Faire rêver un village
par René Beaudoin, historien, Société historique de Sainte-Geneviève

Reconnue civilement après 120 ans d'existence

« Enfin, le moment est favorable, vite, profitons-en ! » On peut imaginer que c'est ce que se sont dit les notables et le curé de Sainte-Geneviève au début des années 1820 alors que les autorités britanniques se montraient plus ouvertes à la reconnaissance civile des paroisses. Il n'y en avait pas eu depuis 1722 de sorte qu'au Québec, il y avait jusqu'à quatre fois plus de missions paroissiales que de paroisses canoniques. Après la conquête, les évêques n'étaient plus autorisés à ériger canoniquement les paroisses. Sainte-Geneviève-de-Batiscan était une mission depuis 1721, c'est-à-dire une «quasi-paroisse», même si on la considérait comme une vraie paroisse et même si ses limites territoriales servaient déjà de cadre à la gestion gouvernementale. Mais elle n'avait aucune existence légale. De 1818 à 1822, le gouverneur général confirma 23 paroisses anglicanes et en 1824, deux paroisses catholiques. Alors dès le 16 février 1825, les habitants de Sainte-Geneviève demandèrent à leur évêque l'érection canonique de leur paroisse. Mais celle-ci ne viendra que le 16 août 1833. Ce long délai vient-il du fait d'un changement d'évêque, comme le croyait É.-Z. Massicotte? J'en doute, puisque Mgr Panet connaissait déjà bien la paroisse, il en avait été curé en 1780-1781. En 1825, Sainte-Geneviève comptait une population de 1300 habitants répartis en 225 familles, une population capable de payer une église, un presbytère et un curé, ce qu'elle faisait déjà depuis 1721 ! Mais Mgr Panet était réputé prudent et même craintif des autorités britanniques, parce que de nombreux responsables réclamaient encore la disparition de l'Église catholique. L'histoire montre que Mgr Panet remettait souvent à plus tard des interventions qui pourraient heurter le Conseil exécutif. En fut-il ainsi avec les érections canoniques? Peut-être. Puis il faudra attendre encore huit ans pour son érection civile qui survient le 11 mai 1841. Mais ce second délai était à peu près le temps que ça prenait à cette époque pour toutes les autres paroisses.



Le curé F.-X. Côté

Un curé guérisseur

En 1833, François-Xavier Côté, 44 ans, était le curé de Sainte-Geneviève. Il est arrivé ici à l'âge de 30 ans et a été curé jusqu'à son décès en 1862 à 73 ans. Il s'était aménagé un atelier dans le grenier du presbytère, où il faisait de la menuiserie. On lui reconnaissait une grande charité envers les nécessiteux. Il avait des connaissances médicales suffisantes pour remplacer le médecin si nécessaire. En plus des médicaments, le curé Côté donnait une «Eau divine» dont il connaissait le secret et qui lui obtint des guérisons remarquables rapportées par des gens dignes de foi. On venait de Québec, du bas du fleuve ou de Yamachiche pour recevoir les soins du curé guérisseur. À sa mort, plusieurs réussirent à couper des mèches de ses cheveux et des morceaux de ses habits. Son eau divine, c'était quoi? Du peroxyde de fer.

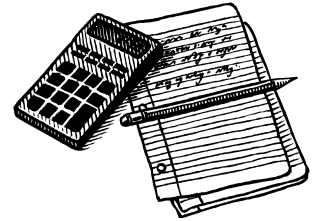


En 1983, de grandes fêtes commémoratives ont été célébrées pour souligner le 150^e anniversaire de l'érection canonique de 1833. À cette occasion, plusieurs représentants de Sainte-Geneviève ont participé à l'enregistrement de l'émission *Soirées canadiennes*.

Le mois prochain : L'année 1855



**Vous avez besoin d'aide pour vos impôts?
Le Cab des Riverains est là pour vous!**



Notre service s'adresse aux personnes à faible revenu des municipalités de Ste-Geneviève, Batiscan, Champlain, St-Prosper et Ste-Anne-de-la-Pérade et qui ne peuvent compléter elles-mêmes leurs déclarations d'impôt. Les déclarations sont complétées par une équipe de bénévoles du Centre d'action bénévole.

Pour profiter de ce service, vous devez répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Être résident des municipalités ci-haut mentionnées;
- Avoir un revenu annuel brut pour 2021 ne dépassant pas 35 000 \$ pour une personne seule et 45 000\$ pour un couple ou famille monoparentale avec un enfant. (Calculer 2 500 \$ supplémentaire au revenu indiqué par enfant dans la famille);
- Avoir des revenus d'intérêts d'un maximum de 1 000 \$ pour 2021.

Attention : Les personnes ayant un revenu de travailleur autonome, des revenus et dépenses d'entreprises ou de location, des dépenses d'emploi, qui ont fait faillite ou qui sont décédées pendant l'année 2021 ne sont pas admissibles à notre service.

Pour profiter de ce service, il vous suffit de téléphoner au Centre d'action bénévole afin de prendre un rendez-vous.

**Centre d'action bénévole des Riverains
Service offert du 15 février au 15 avril incl.
100, rue de la Fabrique
Ste-Anne-de-la-Pérade
418 325-3100**

Prendre note que les règles sanitaires recommandées par la Santé Public sont appliquées.





PROGRAMMATION FÉVRIER 2022

Conférence « Gestion de conflits »

« Après avoir pris conscience des éléments qui constituent les conflits interpersonnels, l'emphase portera sur les moyens de les gérer sainement afin de rendre nos relations plus harmonieuses et mieux adaptées à notre désir d'établir et de maintenir des relations nourissantes », M. Alain Bellemare, formateur et conférencier.

Jeudi le 3 février à 13h15



L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Café-rencontre « Quotidien du proche aidant »

Ces rencontres (indépendantes l'une de l'autre) se veulent un lieu de partage et d'apprentissage pour les proches aidants. Plusieurs sujets seront abordés en lien avec vos inquiétudes et votre réalité d'aidant. Les thèmes plus spécifiques seront choisis en fonction des besoins des participants présents.

Les lundis 7 et 21 février à 9h30

Ste-Thècle (213)

Les lundis 14 et 28 à 9h30

St-Luc-de-Vincennes (2e étage)

NOUVEAUTÉ

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Séance d'information « Les aînés et la fiscalité »

Présentée par Isabelle Deschênes du Cab Des Riverains, cette séance va parler des obligations fiscales, des avantages fiscaux pour les proches aidants ainsi que pour les aînés en général. Elle sera là pour répondre à toutes vos questions. Bienvenu à tous!

Mardi le 8 février à 13h15

En collaboration avec



*Des documents pourront vous être remis sur demande



Séance d'information du Centre de prévention suicide

Un intervenant de l'organisme qui dessert notre territoire sera là pour vous présenter leurs services et ainsi vous guider dans les bonnes pratiques à adopter en cas de besoin. Vos questions seront répondues!

Jeudi le 17 février à 13h15



Atelier « Le couple dans la maladie vs la vie sociale »

En tant qu'aidant pour votre conjoint (e), il se peut que votre rôle prenne toute la place. Cet atelier a pour objectif d'explorer différentes pistes visant un meilleur équilibre entre votre vie de couple et votre vie sociale, et ainsi mieux vous épanouir dans votre situation.

Jeudi le 10 à 13h15

Ste-Thècle (local 217)

Mardi le 15 à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2^e étage)

Café-jasette

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur

Mardi le 22 à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2e étage)



Jeudi le 24 à 13h15

Ste-Thècle (local 217)























Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais)

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)

St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2^e étage)





Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
			 	 		
 6	7	8	9	10	11	12 
						
 13	14 	15	16 	17	18	19
			 	 		
 20	21	22	23	24	25	26
						<i>Course sur glace</i>
 27	28					



Tout le territoire sauf :



Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement



Récupération



Pleine Lune



Bibliothèque (**mercredi** de 18 h 30 à 20 h 00)



Dimanche 10 h 45



Marche aux flambeaux